



## RÈGLEMENT DU DEFI UR02 2022

### PRÉSENTATION ET CODIFICATION DES PHOTOS

1. Le thème du Défi UR02 2022 est « **Le photographe en action** ».
2. Seules les images couleur ou NB sur supports numériques sont autorisées.
3. Deux photos acceptées par auteur.
4. Chaque fichier au format JPEG est limité à 3 Mo.
5. L'image doit s'inscrire dans 1920 x 1920 pixels (valeurs maximum) et être présentée dans le sens de lecture. Au minimum, une des deux dimensions (largeur ou hauteur) doit être égale à 1920 pixels. Aucune modification ne sera apportée par les organisateurs.
6. Il est recommandé de convertir les images au profil sRGB.
7. Aucun signe distinctif permettant d'identifier un club ou un auteur n'est accepté.
8. Les liserés sont libres et laissés à l'appréciation de chaque auteur.

### MODALITÉS DE PARTICIPATION

9. Date limite d'inscription des photos sur le site des concours : <http://copain.federation-photo.fr> (au plus tard le lundi 4 octobre 2021).

### COORDONNÉES DU COMMISSAIRE RÉGIONAL

**Monsieur Christian BLONDEL**

☎ : 06 81 71 85 59

[blondelchristian@orange.fr](mailto:blondelchristian@orange.fr)

### JUGEMENT

10. Le jugement se déroulera par Internet entre le 5 octobre et le 14 octobre 2021.

11. La projection des photos et des notes aura lieu le dimanche 17 octobre 2021 à :

**Salle de l'Oiseau bleu**

**76490 SAINT-WANDRILLE-RANÇON**

**Christian BLONDEL**

Président de l'URAPHN  
UR 02 Haute-Normandie